

Les forêts précèdent les hommes,
les déserts les suivent.
Chateaubriand

n° 119
FÉVRIER 2018



LAC ET REFLETS

Revue de l'environnement et du patrimoine du bassin annécien

L'éditorial

Chers amis,

On va commencer par une bonne nouvelle pour ceux ou celles qui ne le savaient pas encore : le Tribunal Administratif nous a donné raison dans le recours que nous avons déposé pour demander l'annulation d'un permis de construire à Doussard dans le hameau de Verthier comportant pas moins de 63 logements et cela au détriment d'une belle surface agricole.

Il n'y a pas seulement hélas, que de bonnes nouvelles.

Le 19 mai 2016 le Tribunal Administratif de Grenoble a annulé un certain nombre de dispositions du PLU de Doussard concernant la constructibilité de hameaux et de lieux dits de la commune.

En voici le texte : « La délibération en date du 13 février 2014 par laquelle le conseil communautaire de la communauté de communes du Pays de Faverges a approuvé le plan local d'urbanisme de la commune de Doussard est annulée en tant qu'elle classe en zones UC et UB les secteurs de : **Marceau, Bredannaz, Sollier, Verthier, Glières et Bout du lac, en zone AU5 le secteur de Verthier, en zone IAU6 le secteur de Marceau et en zone IAUX** le secteur de Vernays** ».

Le jugement est exécutoire, mais chose étrange, la mairie n'en tient aucun compte et continue de délivrer des permis de construire dans les zones considérées par le TA comme inconstructibles comme si ce jugement n'existait pas en s'appuyant sur les dispositions du PLU Intercommunal qui a repris largement celles du PLU de Doussard, pourtant jugées illégales par le Tribunal !

On croit rêver !

Les permis délivrés sont, par voie de conséquence, parfaitement illégaux si bien que, si l'on se réfère à la réglementation, les constructions édifiées malgré cette illégalité vont nécessiter, comme les autres constructions en fin de travaux, un certificat de conformité qui sera, s'il est délivré, lui aussi parfaitement illégal. Cette situation pourraient peut-être entraîner, par le fait, pour les malheureux bénéficiaires des PC l'impossibilité légale de vendre leur bien.

Alors comment cela est-il possible ? Comment est-il possible qu'une mairie et un conseil communautaire puissent ignorer le jugement d'un Tribunal Administratif qui les condamne et refuser de prendre en compte les conséquences pour ceux qui, en toute bonne foi pensent être titulaires de permis de construire parfaitement légaux ?

AU SOMMAIRE

INDIFFÉRENCE DU PATRIMOINE IMMOBILIER À ANNECY 2
INTERPRÉTATION LIBRE DU CODE DE L'URBANISME À VEYRIER-DU-LAC ? 2
GRENELLE DES TRANSPORTS ET DE LA QUALITÉ DE L'AIR DU BASSIN ANNÉCIEN :	
LETTRE AU MINISTRE NICOLAS HULOT DE SEPT. 2017 3-5
COMMUNIQUÉ DU 9/02/2018 6-7
« GUINNESS WORLD RECORDS » POUR LA VOIE VERTE EN RIVE EST ? 8
PROBLÈMES COMMUNICATION ALAE VIA INTERNET 9
POÈMES 9
LES MOTS DE PATOUÉ 10

BON AN
MAL AN
MOYENNANT
ESPOIRS
POUR LE LAC,
SES RIVES,
SES HABITANTS,
SES PASSANTS.



Cette situation a été signalée à l'administration il y a plusieurs mois, mais nous sommes encore en attente de sa réponse. Que faire?

Cela dit, il n'est question jusqu'ici que de la commune de Doussard, d'autres communes comme celle de Veyrier et celle de Talloires ne sont pas mal non plus dans un genre voisin: l'absence de respect des dispositions de la Loi Littoral, de la notion de « co-visibilité » inscrites dans tous les PLU et interprétée à discrétion, les failles administratives etc... On y voit surgir des constructions dans des lieux parfaitement inappropriés, mais dont nous avons connaissance trop tard pour pouvoir intervenir.

Le problème est donc d'être informés suffisamment tôt des permis de construire litigieux accordés par les mairies pour que nous puissions intervenir efficacement. D'où un appel aux membres d'ALAE pour qu'ils jouent un rôle de lanceurs d'alerte et à tous ceux qui se sentent concernés par l'environnement du lac. Il s'agit de défendre ce site si merveilleux et de ne pas le laisser détruire par le pouvoir de l'argent ou de l'incompétence.

Nous comptons sur vous!

Bien amicalement.

Alain Moysan
Président d'ALAE



Témoignage, supplémentaire de l'indifférence concernant le patrimoine immobilier d'Annecy, avec la destruction prévue de ce bâtiment, 11 av. de Chambéry (face à la banque de France).



Interprétation libre du Code de l'Urbanisme à Veyrier-du-lac? L'article R 111-27 du Code de l'urbanisme est d'ordre public; il stipule "Le projet peut être refusé si les constructions, par leur situation, leur architecture, leurs dimensions ou l'aspect extérieur des bâtiments à édifier sont de nature à porter atteinte au caractère ou à l'intérêt des lieux avoisinants, aux sites, aux paysages naturels".

Lettre au ministre Nicolas Hulot de Sept. 2017

concernant l'urbanisation accélérée des rives du lac, la pollution de l'air du bassin annécien, les transports et les projets routiers

**GRENELLE DES TRANSPORTS
ET DE LA QUALITE DE L'AIR**

DU BASSIN ANNECIEN

*Ensemble pour la santé,
contre la pollution et les embouteillages!*

Monsieur Nicolas Hulot

Ministre d'Etat,

Ministre de la transition écologique et solidaire

N/ref : ol-1-9-17

Monsieur le Ministre,

Vous êtes familier de la vallée de Chamonix et très au fait des problématiques de la vallée de l'Arve.

Nous voulions vous sensibiliser, dans le même département, à celles du bassin annécien. Cette cluse partage beaucoup de points communs avec la haute vallée de l'Arve, les remèdes et perspectives d'amélioration en moins, leur aggravation programmée en plus. Pour exemples de la dégradation de l'un des sites remarquables de la Haute-Savoie : les projets de développement des infrastructures routières (au détriment des autres modes de transports, notamment collectifs), la pollution de l'air déniée jusqu'en 2015 et avérée depuis nos alertes, l'urbanisation et la dégradation continue des rives naturelles du lac, parfois en délicatesse avec les lois littoral et montagne, la course au développement touristique à courte vue, irraisonné et non durable.

Transports et projets routiers

Le 27 juin 2016, le Président du Conseil départemental de la Haute-Savoie (CD74) et le Président de la Communauté de l'agglomération d'Annecy (C2A devenue « Grand Annecy »), signent une convention de financement global à hauteur de 432 millions d'euros pour neuf projets routiers programmés dans cette agglomération (dont un tunnel sous le Semnoz), Ces projets ont pour objectif, selon le CD74 et la C2A, de « réduire la pollution et préserver l'environnement » (sic), ainsi que de « développer les transports collectifs » alors que seulement 1/8^{ème} de l'investissement irait au développement de transports collectifs, les autres 7/8^{èmes} allant au développement des routes et, conséquemment, des embouteillages, de la pollution (micro particules, oxydes d'azote...), des émissions de GES, de l'artificialisation des sols.

En 2014, une étude publiée sur le site de votre Ministère¹, constatait : « Pour se déplacer, les habitants du bassin annécien utilisent presque exclusivement la voiture. Cette forte dépendance à l'automobile s'explique à la fois par la qualité de l'offre routière et par la faiblesse de l'offre en transports alternatifs au sein du bassin annécien ». La Haute-Savoie est un département atypique par son taux de motorisation, classé (en 2006) 4e département français sur le critère du nombre de voitures par habitant, après l'Oise (base des loueurs de voitures et des véhicules d'entreprise) et les deux départements de Corse² ; il serait surprenant qu'il se soit amélioré avec les politiques de transport menées par les élus locaux et départementaux en faveur, quasi exclusivement, de la voiture individuelle.

Ce qui se prépare dans ce haut lieu du tourisme savoyard est en contradiction totale avec les objectifs de son SCoT (« réduction de l'usage de la voiture par report sur des transports en commun attractifs »), avec ceux du Plan Climat Energie Territorial (« réduction des émissions de GES »), l'engagement TEPOS signé le 20/08/2015 par le Président de la C2A (en présence de l'ex- Président de la République et de votre prédécesseur) qui proclame « réduction des GES et diminution des transports individuels, notamment en zone péri-urbaine », des engagements internationaux de la COP 21 et de l'Europe. Paradoxe incompréhensible pour les habitants du bassin annécien entre discours et réalité.

Contradiction aussi avec les préconisations de la Convention Alpine, signée par la France : « Des projets routiers à grand débit pour le trafic intra-alpin peuvent être réalisés, si [...] les besoins en matière de transports ne peuvent être

¹ « Entreprises et mobilité durable en territoires périurbains. Le cas du bassin annécien. » (Cerema - LET, 2014).

² Sources : site www.statistiques-mondiales.com/france_voitures.htm (données du Ministère de l'Intérieur, reprises par exemple par le Conseil Général des Landes : « Schéma d'Aménagement et de Développement Durable, Landes 2040 »).

satisfaits [...] par l'extension ou la construction d'infrastructures ferroviaires [...] et si les résultats apportés par l'étude d'opportunité ont montré que [...] que le résultat de l'étude d'impact sur l'environnement est positif ».

Annecy avait, dès 1901, son petit train pour la relier à Faverges, Ugine et Albertville ; au lieu de le moderniser comme celui du Fayet à Martigny, il a été neutralisé en 1966. L'emprise ferroviaire en rive Ouest du lac, depuis la gare d'Annecy, existe encore. Le candidat JL.Rigaut avait fait du tram-train un axe de son programme pour les municipales de 2008.

En ce qui concerne le projet de tunnel sous le Semnoz, dont la presse locale annonce cette semaine la reprise de travaux préparatoires, pièce maîtresse désormais du « *Projet de mobilité Ouest : tunnel sous le Semnoz/ BHNS 1508/ NVU* », 3 études successives (en 2012, 2014 et 2015¹) du Conseil Général devenu Conseil Départemental et de l'ex C2A devenue « Grand Annecy » ont démontré ses conséquences négatives sur la congestion routière qu'il augmenterait et déplacerait, l'augmentation de la circulation automobile (de + 26% à +75%² en 2030, selon les heures, les tronçons et les hypothèses démographiques, par rapport à la situation sans tunnel), la pollution liée (émissions de micro particules et Nox), les GES . Chamonix souffre de son tunnel, Annecy veut le sien.

Les besoins en matière de transport sur la rive gauche du lac d'Annecy peuvent être mieux satisfaits par la (re)mise en place, à côté de la voie verte, d'un transport collectif performant guidé en site propre sur l'emprise ferroviaire existante (cf « TCSP guidé » ou tram-train conseillé par l'étude multimodale TTK³) seul à permettre un report modal vers le collectif (de 24% à 26% selon les communes) que ne permettra pas, selon les 3 études, un bus empruntant les infrastructures routières. On pourrait donc, en même temps, améliorer la mobilité, la qualité de l'air et la protection de la nature.

Aucune étude d'impact sur l'environnement n'a encore été réalisée alors que les exécutifs locaux n'ont cessé de promouvoir leur choix de vieille politique que la lecture des trois études diligentées par eux disqualifie pourtant.

Selon les comptages du CG 74, le trafic automobile atteint, en jour de pointe, 28520 véhicules sur la rive Ouest à Sevrier et 23449 dans le village de Veyrier en rive Est. Les rives du lac ne doivent plus être considérées comme des itinéraires de transit entre Genève et les stations de Tarentaise, la vallée de l'Isère.

En octobre 2015, près de 40 associations du département ont fait une demande de moratoire⁴ sur les projets d'extension des capacités routières en Haute-Savoie au Président du Conseil Général. Sans réponse à ce jour.

Qualité de l'air

Annecy a été la ville la plus polluée de Rhône-Alpes aux PM2,5 en 2016, ex-aequo avec Passy, comme en 2015 devant Lyon, Grenoble et Annemasse, comme en 2014 devant Chambéry et Lyon et également en moyenne sur la période 2009-2016. L'OMS l'a classée 2ème ville française la plus polluée sur ce même critère (classement publié en 2014 sur des données de 2011). Sur un autre critère, celui de l'indice ATMO, une étude publiée sur le site de votre Ministère place Annecy à la 8^e place sur les 60 agglomérations françaises de plus de 100.000 habitants (période 2009-2011)⁵.

L'Institut de Veille Sanitaire (InVS) évaluait l'impact sanitaire de la pollution atmosphérique sur les habitants à 11 mois d'espérance de vie par rapport à une ville qui respecterait la valeur-guide de l'OMS pour les particules fines cancérogènes PM2,5 ; soixante-dix décès par an pourraient être attribués à une telle pollution de fond. Le transport est en cause.

Le bassin annécien fait partie de la Zone Urbaine de Rhône-Alpes qui se trouve dans la liste des 11 zones françaises concernées par le contentieux européen sur la pollution de l'air aux particules PM10, et en même temps dans la liste des 15 zones françaises en contentieux pour dépassement des valeurs limites de NO2⁶.

Le rapport de la Cour des comptes de décembre 2015 intitulé "Les politiques publiques de lutte contre la pollution de l'air" enfonce le clou : « *Des agglomérations comme Annecy, Annemasse et Chambéry, situées dans la zone urbaine Rhône-Alpes faisant actuellement l'objet du contentieux européen, ne sont pas non plus couvertes [par un PPA]. Air Rhône-Alpes a réalisé les diagnostics relatifs à la qualité de l'air dans ces trois zones et un travail d'élaboration de mesures à mettre en œuvre y a été initié courant 2011. Chambéry et Annecy pourraient disposer d'ici fin 2015 d'un plan local pour la qualité de l'air, outil ne contenant aucune mesure réglementaire contraignante. La réticence de certains*

¹ TTK (Transport Technologie Karlsruhe) 2012, SYSTRA (SNCF, RATP) 2014, BG Ingénieurs Conseils (2015).

² Source : étude BG Ingénieurs Conseils

³ Voir la fiche 7 du Grenelle: « Les études du CD74 et de la C2A déconseillent le projet de tunnel sous le Semnoz »

⁴ Voir annexe la demande de moratoire (octobre 2015)

⁵ Voir la fiche 4 du Grenelle « Pollution et santé dans l'agglomération annécienne » en annexe.

⁶ Source : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/Contentieux-engage-par-la.html>

responsables à s'engager sur des mesures de lutte contre la pollution de l'air est réelle : l'absence de plan dans de nombreuses agglomérations en est un indicateur ».

Plus récemment, le Conseil d'Etat a fait droit à la requête des Amis de la Terre et enjoint au gouvernement « *de prendre toutes les mesures nécessaires pour que soit élaboré et mis en œuvre (...) un plan relatif à la qualité de l'air permettant de ramener les concentrations en dioxyde d'azote (NO2) et en particules fines sous les valeurs limites (...) dans le délai le plus court possible* ».

Le Grand Annecy, peut-être à la suite de nos actions de sensibilisation et de nos réunions publiques, s'engage in fine dans une démarche de type PLQA tout en refusant fermement celle d'un PPA, plus adapté à notre sens.

Nous avons rencontré Monsieur le Préfet de la Haute-Savoie, Pierre Lambert, le 10 janvier 2017 pour lui faire part de nos préoccupations quant aux risques pesant sur les trois milieux naturels fondamentaux indispensables à l'homme et réunis dans notre bassin de vie : l'air, l'eau, la terre.

Lac pur, air pur. L'actualité nous conduit à devoir, bien que cela ne soit pas l'objet du Grenelle, évoquer la « *localisation absurde* » (selon l'ancien Maire) du projet de Centre des Expositions, Séminaires et Congrès transféré sur la presqu'île d'Albigny en bord d'eau, sans respect des efforts engagés depuis 1962 à l'initiative d'élus alors clairvoyants pour la sauvegarde du lac d'Annecy. Les dizaines de milliers d'habitants, manifestants, pétitionnaires opposés à la construction de cette infrastructure démesurée (« *pharaonique* » aviez-vous dit en 2011) et à la noria de camions qui l'alimenteront pour son exploitation, ne comprennent pas l'acharnement de quelques décideurs locaux, malheureusement suivis, selon la presse de la semaine, du Ministre de l'Intérieur, qui ont interjeté appel de l'annulation de la DUP prononcée le 27 juin 2017 par le tribunal administratif de Grenoble. Cette DUP surprenante avait été signée le 12 septembre 2016 par le précédent représentant de l'Etat, en opposition avec les conclusions du Commissaire enquêteur à l'issue de l'enquête publique diligentée du 11 janvier au 24 février 2017. « *Au mépris de l'environnement et des citoyen(ne)s* ».

Le site du Mont Blanc est éligible au classement du Patrimoine mondial de l'UNESCO ; celui du lac d'Annecy a été refusé en 2009 pour « *atteinte grave au paysage par l'urbanisation galopante* ».

Nous souhaitons, Monsieur le Ministre d'Etat, vous demander de sensibiliser le gouvernement et le représentant local de l'Etat sur la dégradation programmée de la mobilité, de la qualité de l'air et de l'environnement du lac d'Annecy. La France s'est engagée à contenir le réchauffement climatique bien en deçà de 2 degrés et à s'efforcer de le limiter à 1,5 degré. Cet objectif ne sera jamais atteint si des territoires prennent des décisions contraires avec, ici, la poursuite du développement des infrastructures routières.

En espérant, Monsieur le Ministre d'Etat, avoir éveillé votre intérêt sur notre territoire, nous formulons le souhait de pouvoir bénéficier de votre soutien pour que soient engagées les actions correctives à sa dégradation. Nous en avons suggéré plusieurs lors de réunions publiques et manifestations que nous avons organisées dans l'esprit d'un « Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien » que nous avons, en vain, demandé de mettre en marche à nos élus locaux, intercommunaux, départementaux, régionaux. Nous serions heureux de vous les présenter.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur le Ministre d'Etat, l'expression de notre haute considération.



Grenelle des transports et de la qualité de l'air du bassin annécien

Courriel : grenelleannecy@gmail.com

Site Internet : <http://grenelleannecy.net>

Communiqué de Presse n° 12

Elargissement de l'A41 Pringy-St Martin-Bellevue : pour qui ? Pour quoi ?

Alors que la saturation routière du nord d'Annecy empire de mois en mois, un élargissement de l'autoroute est en projet. Celui-ci va congestionner encore davantage les goulots d'étranglement des nœuds routiers de Pringy-Metz-Tessy tout en ignorant sciemment les alternatives ferroviaires crédibles. Le Grenelle pointe les conclusions bâclées d'une Commission d'enquête qui accumule les approximations et les contre-vérités sur le sujet.

La Commission d'enquête¹ vient de rendre un avis favorable à l'élargissement à 2x3 voies de l'autoroute 41 entre les péages d'Annecy-Nord et St-Martin-Bellevue. Elle entérine ainsi la création de 10 pistes routières parallèles en comptant l'ancienne nationale 201, le contournement routier de Pringy en cours construction et l'autoroute en question.

En balayant les avis négatifs émis lors de la consultation de la population pourtant très largement majoritaires (11fois plus d'avis défavorables que favorables sur le registre dématérialisé).

Cet avis ne prend pas en compte l'appel d'air à davantage de circulation sur cet axe qui compte déjà 50.000 voitures par jour² avec le renforcement des bouchons chroniques aux ronds-points près de l'hôpital et plus globalement aux entrées nord de l'agglomération. Pour les usagers de la route Annecy-Genève, il ne va pas améliorer les temps de parcours et les points durs de Metz-Tessy et de la douane de Bardonnex seront même amplifiés. En ignorance de la notion de trafic induit maintes fois démontrée et admise par tous les spécialistes de transports.

Cet avis subjectif ou mal fondé discrédite aussi les alternatives de transport en commun propre, sûr, performant et moderne que le Département et la Région affirment, par ailleurs, vouloir développer.

En premier lieu, la Commission affirme un temps de trajet en train pour relier Annecy à Annemasse de 54 minutes à 1h10 contre un temps de trajet en voiture de 20 minutes³. Ceci est évidemment faux. Le trajet en voiture du centre d'Annecy au centre d'Annemasse est réellement de 40 minutes en heure creuse et de 1h10 en heure de pointe, notamment à cause de la congestion quotidienne du nœud autoroutier d'Etrembières.

En second lieu, la commission avance que les liaisons du Léman Express jusqu'à Annecy ne sont pas affirmées. Aurait-elle oublié de prendre connaissance et de lire les engagements de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, du Canton de Genève, de Lémanis, des CFF, de la SNCF ? Ceux-ci précisent que le Léman Express va relier dès décembre 2019 Annecy à Genève, à raison d'un train par heure en heure creuse et d'un train par demi-heure en heure de pointe⁴ qui permettra de relier les 2 centres des deux villes de façon compétitive et sans perte de temps pour le voyageur.

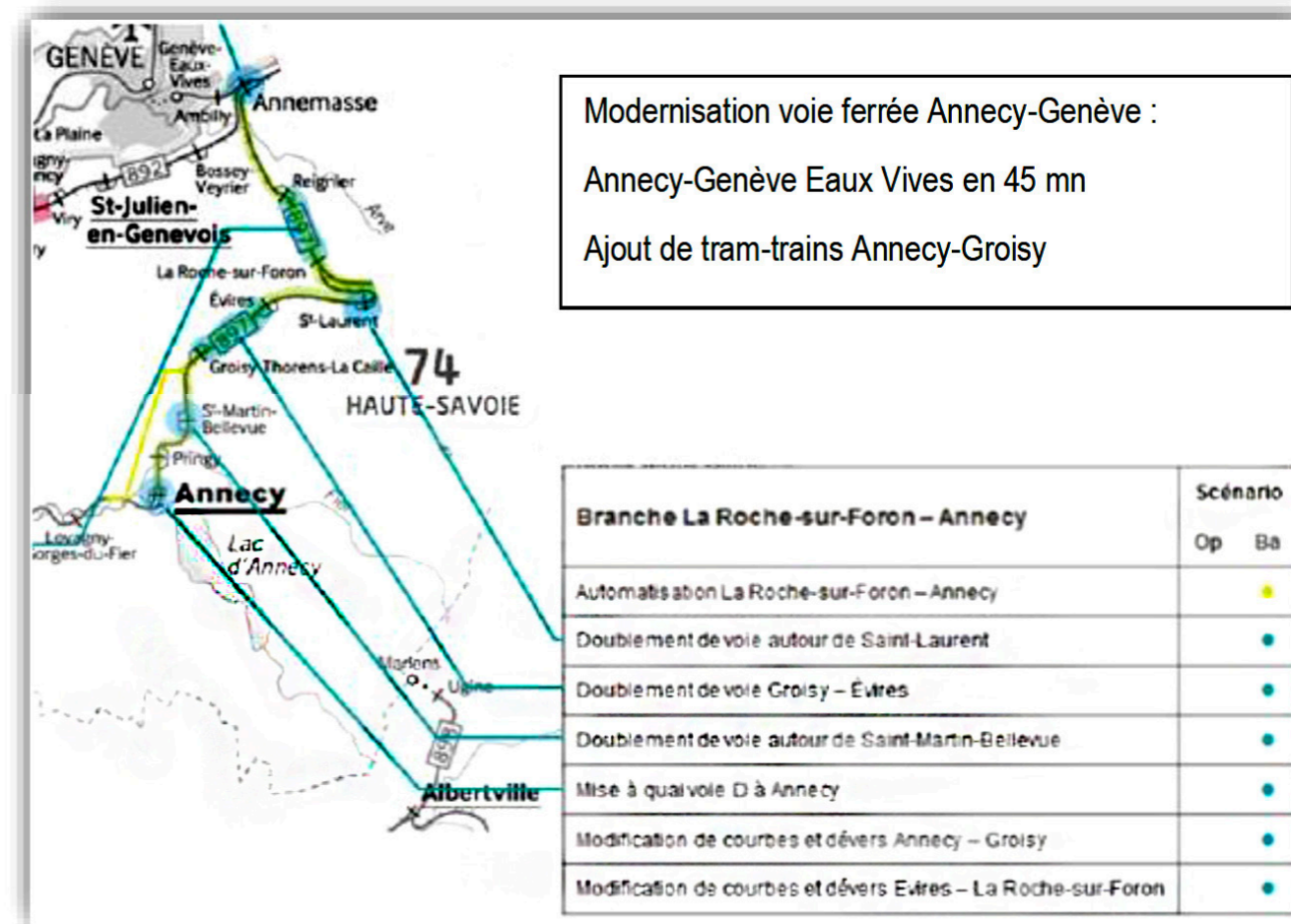
¹ <http://www.haute-savoie.gouv.fr/content/download/26005/157330/file/rapport%20d'enquete%20avis%20motives.pdf>

² <http://www.haute-savoie.gouv.fr/content/download/24443/148702/file/carte-comptage-hs-2016-bd.pdf> voir comptage A41 point 19

³ Voir page 61

⁴ <http://www.ceva.ch/wp-content/uploads/2017/09/leman-express-flyer-a4-def-20-09-16-lr.pdf>

La SNCF propose même de moderniser l'actuelle voie ferrée unique pour permettre d'améliorer les temps de parcours et le nombre de trains proposés :



Le Grenelle des Transports conteste l'analyse de la Commission qui ne considère pas sérieusement l'alternative ferroviaire dans son rapport ou la méconnaît. Elle reprend exactement les arguments d'AREA qui estime que l'autoroute permettra de mettre en place des transports en commun alors que c'est exactement dans le but inverse qu'elle entend l'élargir.

Cette commission sous-entend par des affirmations non étayées que la liaison ferroviaire n'est pas pertinente en se basant sur des arguments approximatifs et parcellaires. On remarquera que les avis négatifs de la consultation de la population sont également balayés et même qualifiés « d'oppositions de principe⁵ », alors que celle-ci évoque souvent une amélioration de la ligne ferroviaire comme priorité pour la mobilité et la qualité de l'air. Aucun développement sur celui de la pollution et d'analyse des impacts environnementaux.

Si l'on peut, comme d'autres, s'interroger sur le statut de la vérité en politique qui est aujourd'hui clé dans l'exercice de la démocratie, on pourra, avec cet exemple, se désespérer de la tyrannie de l'incohérence.

Contacts presse : Youri Dervin (06 26 37 58 11) youri.dervin@ardsl.org , Bruno d'Halluin : bruno.dhalluin@club.internet.fr ,
Olivier Labasse : bienvivraaveyrier@gmail.com , grenelleannecy@gmail.com
Site internet : <http://www.grenelleannecy.net>



« Guinness world records » pour la voie verte en rive Est ?

Le livre du Guinness sélectionne chaque année les réalisations les plus spectaculaires, les exploits les plus incroyables, les statistiques et les faits les plus improbables. Les « aménagements cyclables de la rive Est », pour reprendre le titre trompeur de leur Déclaration d'utilité Publique (DUP), volent de record en record. Pourraient-ils postuler ?

10 catégories pour en juger :

- celui de la **conception stupide qui fait pédaler les cyclistes le nez dans les gaz d'échappement sur 14 km** le long des RD 909 et 909a.
- celui de la **dangerosité**, alternant pistes bidirectionnelles, croisements incessants, bandes cyclables et chaussée des voitures. Mêlant dans les portions bidirectionnelles accidentogènes cyclistes, piétons, skates, rollers, voitures d'enfants aux codes de la route désynchronisés, et dans la descente du Thoron (1,700 km, 12 % du trajet) vélos, voitures et camions. Pour la joie des enfants et de leurs parents.
- celui de l'**inutilité partielle**, ignorant dans les communes de Veyrier-du-lac et de Menthon-Saint-Bernard la préexistence des voiries secondaires, proches du lac et des plages, empruntées depuis toujours par les cyclistes.
- celui de l'**explosion des budgets avec + 87 %** par rapport à la révision de 2012, et + 93 % par rapport à la DUP. Prix de gestion départementale.

- celui du **coût au Km** : 5 000 000 € (à Veyrier-du-lac).
- celui du **coût global** pour une utilisation de loisirs intermittents à la belle saison : 42 000 000€ (pour 14 km).
- celui des **dérappages dimensionnels, ou « surlarageurs »**, dans l'exécution par rapport à l'autorisation (+ 33 % pour le tronçon Menthon-Écharvines).
- celui de l'**atteinte à la nature et à l'environnement** (abattage de centaines d'arbres, augmentation programmée du trafic routier le long du lac). Le docteur Servettaz aurait apprécié.
- celui de la **dégradation d'un site exceptionnel et de la covisibilité** : construction de plusieurs kilomètres de murs de 2 à 7 m de hauteur, visibles du bassin du lac et de la rive ouest.
- celui de la **délicatesse avec les lois** : la Loi Littoral et la Loi Montagne (tronçon petit lac), les EBC, la prorogation automatique de la DUP malgré sa qualification erronée et les dépassements de coûts observés.

Les voitures et les camions rouleront mieux sur la RD 909a aux « caractéristiques géométriques » rectifiées.

Les cyclistes changeront de braquet, les autres arrêteront de dérailer.

O.L.



▲ "Géométrie" rectifiée de la D 909a en bordure du petit lac.

Poèmes

Annecy

Quarante-deux ans se sont écoulés depuis le radieux jour de septembre où, dans la splendeur d'un après-midi azuré, alors que sous les marronniers jaunissants, tout au bord de l'eau bleue, le sol se jonchait de l'or des feuilles mortes, nous-nous sommes fiancés à cette nature splendide.

Silencieusement émus d'une même pensée, il nous a semblé à tous deux salutaire de bâtir ici une demeure pour abriter notre bonheur à venir. Si à cet avenir ont manqué les chances sur lesquelles nous comptions, nous-nous sommes résignés ; et comme ce doux pays est l'une des joies durable dont le temps nous a fait don, chaque année en septembre, au bord d'un azur qui est encore celui d'autrefois, nous renouvelons notre pacte d'amour pour cette contrée dont la beauté ne nous a jamais déçus.

Albert Besnard

"Annecy"

Éditions Émile-Paul Frères, 1930



Haïku

Le cygne
interroge du cou
le mystère du lac

Christophe Rohu

Gong,
"Revue francophone
de haïku" n° 15, 2007



Symphonie en vert majeur

Harmonie
Symphonie
D'un paysage en camaïeu...
L'émeraude ondoyant aux pierres du rivage
Le long d'un fin cordeau cède place là-bas
Au coloris bouteille
D'un horizon sybillin qui sommeille...
Feuillages verdissants
De vallons verdoyants
Et sombres sapins solennels
En festons somptueux et pluriels...
Euphonie et douceur
Symphonie en vert majeur
D'un paysage en camaïeu.

Georgette Chevallier

"Au fil des jours"
Éditions Encrier, 1991

Problème de communication Internet pour ALAE

"Le conseil d'administration vous présente toutes ses excuses."

Notre site a été piraté voici quelques mois et nous n'arrivons pas pour l'instant à le remettre en forme.

Qui a effectué ce piratage? Mystère et boule de gomme : quelqu'un qui nous veut bien cela ne fait aucun doute.

Cela signifie en tout cas que nos actions gênent à cause de leur fréquente efficacité. Nous faisons notre possible pour remettre ce site en ligne.

Merci pour votre indulgence."

Eau pure

J'ai trouvé au fond du lac les mots perdus
ils n'étaient plus que cailloux anonymes.

Un cygne pourtant traçait des lignes
pour un prochain poème.

Le vent et les mouettes entremêlaient leur chant
Musique sans paroles.

J'ai cherché au fond du lac les mots perdus
J'ai noyé mes regards dans l'eau pure d'oubli.

X



Annecy

Ton nom est un écho de tendre cantilène
Qu'une nymphe tout bas murmurerait aux cieux ;
C'est l'envol argenté, suave et gracieux
De colombes montant dans la clarté sereine.

C'est le reflet nacré d'un pur bijou de reine,
L'appel sonore et doux parti d'un cœur joyeux,
La caresse d'un nom mystique et précieux :
Tes syllabes ont des douceurs de châtelaine.

Annecy! ville claire au bord des eaux limpides,
Tu mires tes balcons et tes voiles rapides
Dans ton lac modulant son éternel poème.

Le soir, tu t'alanguis en de lascives poses
Et le parfum troublant de tes ardentes roses
Monte du lac aux cieux en offrande suprême.

Oscar David

"Paysages d'Annecy"
Imprimerie commerciale, 1926

Les mots de patoué

Dictons de Savoie

I vo mé savé k'davé.

Il vaut mieux savoir qu'avoir.

I fâ fère via ke dure.

Il faut faire vie qui dure.

I fâ prindre lo tin kmin a vin,
lou-z-omo kmin i son, l'ardzin
pè cin k'a vâ.

Il faut prendre le temps comme il vient,
les hommes comme ils sont et l'argent
pour ce qu'il vaut.

Tô-t-i vu, tô t'i pê.

Tu veux tout et tu perds tout.



Courriel
alae@annecy-environnement.fr

Site Internet
annecy-environnement.fr

LAC ET REFLETS N° 119

Une publication de ALAE

ASSOCIATION LAC D'ANNECY
ENVIRONNEMENT

Association d'utilité publique

ALAE, BP 11, 74320 Sevrier
Siège: Mairie de Sevrier

ISSN > 1292-3672

Illustrations > nenny, zig

Mise en page > *aster

Impression > Par nos soins

Tirage papier > 100 exemplaires

Diffusion Internet > Libre

Rejoignez ALAE ou renouvelez votre adhésion pour 2018 !

Coupon à envoyer à : ALAE, BP 11, 74320 Sevrier

Paiement par chèque à l'ordre de ALAE. Déduction d'impôts (reçu fiscal envoyé début 2018)

Pour recevoir le semestriel "Lac et Reflets" par la poste (en noir et blanc), joindre 2 timbres de 1,10 €.



Adhésion à ALAE avec la revue Lac et Reflets

Nous vous remercions de votre **indispensable soutien!**



Individuelle 30€ / Couple 40€ / Soutien (don)€ / Personne morale 50€

Nom

Prénom

Adresse

Code postal Ville

Courriel

Téléphone-s (facultatif)

Date

Signature